

Septembre 2021

ICS 93.080.20

Version Française

Produits de marquage routiers - Partie 3 : Plots actifs : exigences de performance

Straßenmarkierungsmaterialien - Markierungsknöpfe -
Teil 3: Selbstleuchtende Markierungsknöpfe

Road marking materials - Part 3: Active road studs:
performance requirements

Le présent projet de Norme européenne est soumis aux membres du CEN pour deuxième enquête. Il a été établi par le Comité Technique CEN/TC 226.

Si ce projet devient une Norme européenne, les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne.

Le présent projet de Norme européenne a été établi par le CEN en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Les destinataires du présent projet sont invités à présenter, avec leurs observations, notifications des droits de propriété dont ils auraient éventuellement connaissance et à fournir une documentation explicative.

Avertissement : Le présent document n'est pas une Norme européenne. Il est diffusé pour examen et observations. Il est susceptible de modification sans préavis et ne doit pas être cité comme Norme européenne



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Avant-propos européen

Le présent document (prEN 1463-3:2021) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 226 « Équipement de la route », dont le secrétariat est tenu par l'AFNOR.

Il est actuellement soumis à la deuxième enquête CEN.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat de normalisation donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange.

Pour ce qui concerne le lien avec les directives / règlements européens, se reporter à l'Annexe ZA informative, qui fait partie intégrante de ce document.